



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 MARS 2016

Mesdames : Marion BERSON-GEANT, Michèle CAQUIN, Marie-Hélène DAUPTAIN, Chantal DELGADO, Fabienne GRU, Lucie LE PAGE.

Messieurs : Germain BUCHET, Xavier BELAIR, Jean-Michel DEBCZAK, Thibaut FERTE, Emmanuel FLINOIS, Frédéric VANÇON, Joël VANDERSTIGEL, Richard ZADROS

Absents non excusés : M. Xavier TERRADE, Mme Muriel HURTIS

Pouvoirs : David DUPUTEL à Marion BERSON-GEANT,
Viviane BERNIER à Michèle CAQUIN
Marie-Hélène HOFFER à Frédéric VANÇON
Djamila LASRI à Xavier BELAIR
Stéphane MOURET à Fabienne GRU

Secrétaire de Séance : Fabienne GRU

Ouverture de Séance : 20H45

1) **Informations**

Monsieur Buchet informe le Conseil Municipal que Monsieur Petiot l'avait informé par message de son absence pour le Conseil du 18 Février, mais l'information étant réceptionnée tardivement ce dernier a été listé comme absent non excusé.

2) **Approbation des comptes rendu des Conseils Municipaux des 18/12/2015 et 18/02/2016**

Concernant le compte-rendu du 18 décembre 2015 aucune remarque n'ayant été formulée, il convient de le signer.

A la demande de M.Flinois, le compte-rendu du 18 février sera approuvé lors d'une prochaine séance.

3) **Décisions du Maire :**

- **Décision n°2016/16** : marché n°001/2015 relatif au marché de désamiantage des tennis couverts-société PICHETA : avenant n°1 pour travaux supplémentaires.
Vu la nécessité d'effectuer des travaux complémentaires liés à la dépose des gradins, à la démolition des réserves et aux prolongements de la location des échafaudages.
Modification du marché initial par un avenant compte tenu des coûts supplémentaires dus aux travaux complémentaires et à la prolongation de la location des échafaudages.
L'incidence financière de cet avenant est de 2 762.40€ HT. En conséquence, le montant du marché est ainsi porté à la somme de 193 635.40€HT.

- **Décision n°2016/17** : Marché n°004/2015 relatif au marché de réfection des tennis couverts, lot n°2 « renforcement de la charpente bois des tennis couverts »-avenant n°1 pour travaux supplémentaires.

Vu la réunion de la CAO du 18/03/2016, modification du marché initial par un avenant compte tenu des coûts supplémentaires dus aux travaux de renforcement de la charpente bois.

L'incidence financière de cet avenant est de 9 318.00€ HT

En conséquence, le montant du marché est ainsi porté à la somme de 100 252.00€HT.

FINANCES

4) M14-Budget Communal : approbation du CA 2015

FONCTIONNEMENT

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---------------------------------|---------------------|------------------------------|---------------------|
| Chapitre | Réalisation | Chapitre | Réalisation |
| 011 charges à caractère général | 1 367 974.43 | 70 produit des services | 319 060.67 |
| 012 charges de personnel | 2 239 869.11 | 73 impôts et taxes | 3 782 660.70 |
| 65 autres charges | 258 102.04 | 74 dotation et participation | 318 555.10 |
| 66 charges financières | 27 137.14 | 75 autres produits | 39 316.32 |
| 67 charges exceptionnelles | 329.00 | 76 produits financiers | 17.01 |
| 042 amortissements | 7 846.30 | 77 produits exceptionnels | 11 105.75 |
| 014 atténuation de produits | 203 375.33 | 013 atténuation des charges | 167 305.08 |
| TOTAL | 4 104 633.35 | TOTAL | 4 638 020.63 |

INVESTISSEMENT

| DEPENSES | | RECETTES | |
|--------------------------------|---------------------|----------------------------------|---------------------|
| Chapitre | Réalisation | Chapitre | Réalisation |
| 16 Dépenses financières | 100 152.01 | 13 Subvention d'invest. | 248 902.00 |
| 20 Acquisition incorporelle | 86 397.40 | 10 Recette financière | 790 596.40 |
| 21 Acquisition corporelle | 771 108.11 | 040 Opération d'ordre | 7846.30 |
| 23 Travaux en cours | 2 153 207.47 | 16 emprunts et dettes assimilées | 1 500 000 |
| 040 Ecriture d'ordre | | | |
| TOTAL | 3 110 864.99 | TOTAL | 2 547 344.70 |

Les résultats sont les suivants :

• Fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement : 4 104 633.35€
 - Recettes de fonctionnement : 4 638 020.63€
- Soit un excédent de fonctionnement de 533 387.28€ pour l'exercice 2015.

• Investissement :

- dépenses d'investissement : 3 110 864.99€
- Recettes d'investissement : 2 547 344.70€

Soit un déficit d'investissement de 563 520.29€ pour l'exercice 2015.

Cet excédent vient s'ajouter au déficit cumulé de 2014 d'un montant de 197 859.42€ soit un déficit total de 761 379.71€ à inscrire au Budget Primitif 2016 à l'article 001 en dépenses d'investissement.

Approuvé à l'unanimité
Sous la présidence de Mme Gru
Délibération n°15/16

Vote du compte de gestion du percepteur 2015

Le compte de gestion du percepteur étant en concordance avec le compte administratif 2015, il est approuvé.

Approuvé à l'unanimité
Délibération n°16/16

Affectation des résultats de 2015 au Budget 2016

Le déficit d'investissement cumulé de 761 379.71€ sera reporté en dépenses d'investissement à l'article 001 au Budget Primitif 2016.
L'excédent de fonctionnement de 533 387.28€ sera affecté en recettes d'investissement à l'article 1068 au Budget Primitif 2016.

Approuvé à l'unanimité
Délibération n°18/16

Vote des taux d'imposition

| | N-1 | 2016 |
|---|---------|---------|
| Taxe d'habitation | 11.67% | 12.67% |
| Taxe Foncière sur les propriétés bâties | 15.05% | 16.05% |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 107.39% | 108.39% |

Approuvé à la majorité
5 voix contre
E.Flinois
M.Berson-Géant
D.Duputel
JM.Debczak
MH.Dauptain
Délibération n°18/16

Vote du Budget Primitif 2016

FONCTIONNEMENT

| DEPENSES | |
|--------------------------------|---------------------|
| Chapitre | Prévision |
| 011 Charge à caractère général | 1 380 854.77 |
| 012 Charges de personnel | 2 260 773.09 |
| 65 autres charges | 256 843.63 |
| 66 charges financières | 57 555.84 |
| 67 charges exceptionnelles | 1150.00 |
| 042 amortissements | 8 000.00 |
| 014 atténuations de produits | 204 455.39 |
| 023 autofinancement | 689 712.93 |
| Total | 4 859 345.65 |

| RECETTES | |
|---------------------------------|---------------------|
| Chapitre | Prévision |
| 002 excédent d'exploitation M49 | 36 254.77 |
| 70 produits des services | 386 500.00 |
| 73 impôts et taxes | 3 940 469.00 |
| 74 dotations et participation | 294 967.16 |
| 75 autres produits | 38 000.00 |
| 76 produits financiers | 17.00 |
| 77 produits exceptionnels | 23 137.72 |
| 013 atténuations des charges | 140 000.00 |
| Total | 4 859 345.65 |

INVESTISSEMENT

| Chapitre | Prévision |
|----------------------------------|---------------------|
| 001 déficit annuel | 761 379.71 |
| 20 immobilisations incorporelles | 79 097.20 |
| 21 immobilisations corporelles | 1 554 926.76 |
| 23 immobilisations en cours | 2 906 998.04 |
| 16 emprunts et dettes assimilés | 127 819.33 |
| Total | 5 430 221.04 |

| Chapitre | Prévision |
|-----------------------------------|---------------------|
| 021 autofinancements reportés | 689 712.93 |
| 001 excédent d'investissement M49 | 36 602.18 |
| 10 recettes financières | 153 932.07 |
| 1068 excédents de fonctionnement | 533 387.28 |
| 13 subventions d'investissement | 1 498 586.58 |
| 16 emprunts et dettes assimilés | 1 550 000.00 |
| 024 vente terrain | 960 000.00 |
| 040 amortissement | 8 000.00 |
| Total | 5 430 221.04 |

Approuvé à la majorité
5 voix contre :JM.Debczak/MH.Dauptain/E.Flinois/M.Berson-Géant/D.Duputel

5) Demande d'emprunt

Nous devons acquérir le terrain cadastré AB 298, 5 rue de la Fontaine aux Chiens, d'une superficie de 1600m².

Nous allons le revendre très rapidement à un aménageur dans le but d'y construire des logements.

Nous pouvons donc souscrire un emprunt dit « emprunt relais » de 450 000€ que nous souscrirons pour deux ans pendant lesquels nous ne paierons que les intérêts soit 3553€/an au taux de 0.79%.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°20/16**

Pour achever le financement des tennis couverts et de la salle multi activités, il est nécessaire de souscrire un nouvel emprunt de 1 150 000€.

La Caisse d'Epargne nous a adressé une proposition pour 1 200 000€ (nous réactualiseront ce montant à 1 100 000€)

Soit :

Montant : 1 200 000€

Taux fixe à 2.15%

Périodicité annuelle

Frais de dossier 1200€

Première échéance en mai 2017

Dont

Amortissement : 36 752.19€

Intérêts : 25 000.00€

Soit une annuité de 62 552.19€

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°29/16**

6) M49 : Budget Eau et Assainissement

- Vote du compte administratif 2015/Compte de gestion 2015

Les résultats sont les suivants :

• Exploitation :

- dépenses d'exploitation : 7 346.72€

- Recettes d'exploitation : 43 901.49€

Soit un excédent 2015 de 36 254.77€

• Investissement :

- dépenses d'investissement : 23 817.84€

- recettes d'investissement : 40 937.04€

Soit un excédent d'investissement 2015 de 17 120.20€

Il vient s'ajouter à l'excédent d'investissement cumulé 2014 s'élevant à 19 481.98€ ce qui porte à 36 602.18€ l'excédent d'investissement cumulé 2016.

Le compte administratif est conforme au Compte de Gestion qui est également approuvé.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°21/16
Délibération n°28/16
Délibération n°33/16**

Affectation des résultats :

Le transfert de compétence étant en train de se réaliser, les résultats doivent être transférés sur le budget communal M14 en attendant de reverser une partie de ces sommes au SIECCAO.

Il nous convient donc de les affecter de la manière suivante :

- l'excédent d'exploitation de 36 254.77€ est transféré au chapitre 002 en recette de fonctionnement.

- l'excédent d'investissement de 36 602.18€ est transféré au chapitre 001 en recette d'investissement.

AFFAIRES SCOLAIRES

7) Tarifs classe de découverte Mme Meyssonier (Sillé Plage/Cercle de voile)

1 classe est concernée (Mme Meyssonier) soit 25 enfants

Du dimanche 10 avril au vendredi 15 avril

Le coût total pour la commune s'élève à 7 695.70€

Le coût du transport s'élève à 987.50€

Coût par enfant : 343.73€

Si participation de la commune : 171.90€

Hors communauté d'agglomération : 343.73€

La moitié du pris par enfant reste à la charge des parents soit une recette de : 25x171.90€ : 4297.50€

Recette à inscrire à l'article 7068, chapitre 70

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°22/16**

Indemnités des enseignants

Nous devons proposer une indemnité aux enseignants accompagnant les enfants pour les classes découverte.

Cette année, seule la classe de Mme Meyssonier est concernée, du 10 au 15 avril

Soit 6 jours x 26.68€

Au total 160.08€

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°23/16**

URBANISME

8) Vente terrain

Afin de valoriser son activité située Route de Moimont/Zone Industrielle de Saint-Witz, Monsieur Hawat nous a fait part de son souhait d'acquérir 2 parcelles appartenant à la commune.

La vente concerne une partie des parcelles A274, A275 et A273, formant une unité foncière d'une surface de 976m².

Une emprise de 760m² est à prélever sur ces parcelles actuellement dans le domaine public et destinés à être privatisés.

Nous avons reçu l'Avis des Domaines, portant numéro 2016-580V0220, en date du 24 février 2016. La valeur vénale de l'emprise est estimée à 28 000€

Une nouvelle consultation des Domaines sera nécessaire si l'opération n'est pas réalisée dans un délai d'un an ou si les règles d'urbanisme ou de constructibilité viennent à changer.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°24/16**

9) Conclusions du commissaire enquêteur sur l'enquête publique emportant mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols (POS)

Nous avons été destinataires des conclusions du commissaire enquêteur en date du 15 février 2016.

Pour rappel, l'enquête publique s'est déroulée du 17 décembre 2015 jusqu'au 21 janvier 2016.

Celle-ci a fait l'objet de 20 observations portant pour l'essentiel sur :

- une information insuffisante,
- Refus de cette procédure compte tenu que le projet de PLU est en cours d'étude,
- Mauvaise qualité des sols rendant toutes constructions risquées,
- difficultés de circulation et de stationnement attendues
- crainte de voir le moulin masqué par les constructions,
- refus de logements HLM à cet endroit,
- des projets antérieurs n'ayant pas aboutis, crainte qu'il en soit de même avec celui-ci

Selon le commissaire enquêteur, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols ne contrevient pas aux documents de planification urbaine supérieurs.

Il répond prioritairement à la mise en œuvre de la loi SRU en matière de construction de logements sociaux en évitant la ségrégation spatiale et sociale et de répondre ainsi à l'intérêt général.

- la commune a reçu l'avis favorable de l'Autorité Environnementale, de l'Etat et des autres Personnes Publiques Associées

- ce projet mis en œuvre alors que le Projet Local d'Urbanisme est en cours d'étude ne contredit en rien celui-ci

Il répond à une demande sociale compte tenu du manque de logements sociaux de la commune.

- il est important aussi de souligner le fait que cette procédure doit permettre le maintien des médecins sur le territoire communal par la reconstruction d'un cabinet médical accessible aux handicapés.

Projet également de construire une nouvelle mairie plus adaptée aux nouveaux besoins des agents et des administrés.

Le commissaire enquêteur propose un concours portant sur l'aménagement d'un cœur de village. Celui-ci permettrait de prendre en considération les contraintes visuelles du Moulin, des propriétés immobilières de la rue du Haut de Senlis, les problèmes de circulation, le choix de l'implantation des logements et de la mairie.

En conclusion le commissaire enquêteur donne un avis favorable à la Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols, sans réserve particulière.

En conséquence, le Conseil Municipal approuve la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°25/16**

DIVERS

- Convention d'occupation du domaine privé communal.

En 200, ont été déployées sur notre commune des installations de télécommunication appartenant depuis à la société LEVEL 3 Communication France SARL.

Les titres d'occupation avaient été émis et valables jusqu'au 04/04/2014.

Ces titres sont donc expirés et nous devons signer une nouvelle « convention d'occupation du domaine privé communal » avec la société LEVEL 3 pour une durée de 15 ans et une redevance annuelle de 232.56€.

Les chemins ruraux occupés sont les suivants :

- CR2 de Marly à Vémars
- CR19 de Plailly à Vémars
- CRn°11 dit avenue des Beurriers
- Chemin Rural n°2 de Marly-La-Ville à Vémars

Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer la convention.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°26/16**

- Transfert de compétences du SIECCAO

Nous avons, lors d'un précédent Conseil approuvé le principe de transfert de compétence « Eau » au SIECCAO.

Les négociations sont en cours de discussion pour établir la clé de répartition qui fixera la part de résultat que nous devons transférer.

Pour l'instant nous devons :

- Transférer les résultats d'exploitation et d'investissement sur le Budget communal
- Approuver la dissolution du budget « Eau et Assainissement » et la reprise de l'actif, du passif et des résultats dans le compte du Budget communal au terme des opérations de liquidation
- Approuver le transfert en plein propriété de la partie eau du budget général au SIECCAO à compter du 01/01/2015.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°27/16**

Clôture de séance : 00h00

La secrétaire de séance
Fabienne GRU

Le Maire
Germain BUCHET